

Reçu le 16/01/2018
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE NANT**

Séance du 15 janvier 2026

Nombre de conseillers en exercice : 15 Quorum : 8 Présents : 10 Votants : 11 Procurations : 1 Absents : 4

Date de convocation : 9 janvier 2026

Date d'affichage : 9 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le quinze janvier à 18h00,

Le Conseil Municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Richard FIOL, Maire.

Etaient présents : Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Claude AROCAS, Michèle BARASCUD, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Magali COULET, Christian JULIAN.

Étaient absents : Lionel CAYRON, Virginie GOVIGNON, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS

Représentés :

- Jean-François GALLIARD représenté par Yvan BOUAT

Objet : Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Délibération n° 2026-04

Vu le code général de la fonction publique et notamment son article 332-23-1° ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de créer un emploi à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité suite à la mutation d'un agent ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le Conseil municipal

- **Décide** la création d'un emploi non permanent d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois allant du 1^{er} février 2026 au 31 janvier 2027 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'assistant de gestion administrative à temps complet.

- **Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Délibération adoptée à 11 voix pour.

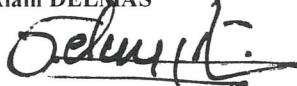
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 15 janvier 2026.

Le secrétaire de séance

Alain DELMAS



16 JAN. 2026

Le Maire,
Richard FIOL



Transmis au représentant de l'Etat le :

Publié le : 16 JAN. 2026

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet : <https://www.telerecours.fr>